

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020

Canada  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-René-de-Matane

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le mardi 4 février 2020 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

#### SONT PRÉSENTS

M. le maire  
Mmes les conseillères

Rémi Fortin  
Joyce Bérubé  
Johanne Fillion  
Lyne Gagnon  
Roger Vaillancourt  
Berthier Fortin  
Serge Fillion

MM. les conseillers

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

#### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Yvette Boulay

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**2020-02-013**

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D' l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 février 2020, et en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2020-02-014**

#### LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 13 janvier 2020 qui leur a été transmis à l'avance;

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2020-02-015**

#### APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'approuver** la liste des comptes à payer pour un montant de cinquante-quatre mille sept cent vingt-et-un dollars et neuf (54 721,09 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de six mille soixante-quatorze dollars et cinquante-deux (6 074,52 \$), et les salaires nets payés au montant de dix-sept mille trois cent seize dollars et soixante-trois (17 316,63 \$).

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de soixante-dix-huit mille cent douze dollars et vingt-quatre (78 112,24 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 1703 à 1738.

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2020-02-016

#### ADJUDICATION DE SOUMISSION – FINANCEMENT PAR BILLETS POUR UN MONTANT DE 599 000 \$ - RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-04

##### Soumissions pour l'émission de billets

<b>Date d'ouverture :</b>	4 février 2020	<b>Nombre de soumissions :</b>	3
<b>Heure d'ouverture :</b>	14 h	<b>Échéance moyenne :</b>	4 ans et 6 mois
<b>Lieu d'ouverture :</b>	Ministère des Finances du Québec	<b>Date d'émission :</b>	11 février 2020
<b>Montant :</b>	599 000 \$		

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 février 2020, au montant de 599 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

27 500 \$	2,41000 %	2021
28 400 \$	2,41000 %	2022
29 100 \$	2,41000 %	2023
30 100 \$	2,41000 %	2024
483 900 \$	2,41000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,41000 %

#### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

27 500 \$	2,00000 %	2021
28 400 \$	2,00000 %	2022
29 100 \$	2,05000 %	2023
30 100 \$	2,10000 %	2024
483 900 \$	2,15000 %	2025

Prix : 98,39100

Coût réel : 2,51915 %

#### 3 - CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE

27 500 \$	2,77000 %	2021
28 400 \$	2,77000 %	2022
29 100 \$	2,77000 %	2023
30 100 \$	2,77000 %	2024
483 900 \$	2,77000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,77000 %

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 11 février 2020 au montant de 599 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2011-04. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-02-017

#### **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 599 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 11 FÉVRIER 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite emprunter par billets pour un montant total de 599 000 \$ qui sera réalisé le 11 février 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2011-04	309 700 \$
2011-04	289 300 \$

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2011-04, la Municipalité de Saint-René-de-Matane souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 février 2020 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 février et le 11 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2021.</b>	<b>27 500 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>28 400 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>29 100 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>30 100 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>30 900 \$</b>	<b>(à payer en 2025)</b>
<b>2025.</b>	<b>453 000 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QU'** en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2011-04 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 février 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020

#### 2020-02-018 **MANDAT À M<sup>E</sup> JEAN-PIERRE CHAMBERLAND – TRAITEMENT DE MISE EN DEMEURE VERSUS LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :  
**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** mandater M<sup>e</sup> Jean-Pierre Chamberland avocat, pour entreprendre les procédures dans le traitement de la mise en demeure en relation avec le règlement d'urbanisme municipal, concernant le dossier 1097-08-9204.

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre les données pertinentes à M<sup>e</sup> Jean-Pierre Chamberland.

**DE** défrayer les services professionnels de M<sup>e</sup> Jean-Pierre Chamberland, selon le tarif horaire de deux cent vingt-cinq dollars (225 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### 2020-02-019 **TRAVAUX SUR LA ROUTE DE LA BOUCANERIE – BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – TETRA TECH QI INC. – PROGRAMME RIRL**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'analyse du rapport géotechnique, les travaux recommandés pour la route de la Boucanerie sont différents de ceux envisagés dans le cadre du programme « Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIRRL) »;

**CONSIDÉRANT QUE** les dégradations supplémentaires constatées permettent de déceler des interventions supplémentaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux resurfaçage mince de la chaussée sont jugés insuffisants;

**CONSIDÉRANT QUE** des plans et devis complets doivent être réalisés pour les travaux particuliers;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**D'**accepter le budget d'honoraires professionnels pour la réalisation des plans et devis pour la route de la Boucanerie au coût de sept mille cent cinquante dollars (7 150 \$), taxes en sus, tel qu'il appert à l'offre de service de Tétra Tech QI inc. daté du 16 janvier 2020.

**D'**accepter le budget d'honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de la route de Boucanerie au coût de dix mille quatre cents dollars (10 400 \$), taxes en sus, tel qu'il appert à l'offre de services de Tetra Tech QI inc. daté du 16 janvier 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### 2020-02-20 **PRISE D'ACTE – DÉPÔT – DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Mme la conseillère Lyne Gagnon, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** prendre acte du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de MM. Serge Fillion et Berthier Fortin, en date du 4 février 2020 et ce, conformément à l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### 2020-02-21 **PROJET DE CONSTRUCTION – CENTRE MULTIFONCTIONNEL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

**CONSIDÉRANT** les besoins d'avoir un emplacement sécuritaire et convivial pour les utilisateurs de la patinoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise la présentation du projet d'un nouveau centre des loisirs au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

**QUE** la Municipalité de Saint-René-de-Matane confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement généré par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre du ministre.

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-02-22

#### **NOMINATION – MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PÉRIODE DE FÉVRIER 2020 À DÉCEMBRE 2021**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 3 du règlement numéro 2008-05, intitulé « Règlement créant le comité consultatif d'urbanisme », les membres qui composent ce comité sont nommés par résolution du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 4 du règlement numéro 2008-05, intitulé « Règlement créant le comité consultatif d'urbanisme », fixe la durée du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** nommer Mme Johanne Fillion et M. Serge Fillion, élus municipaux et Mme Ninon Fillion, MM Jean-Charles Gagnon et Carol Levasseur, résidents de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, membres du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**QUE** le présent mandat couvre la période de février 2020 à décembre 2021, soit d'une durée de vingt-et-un (21) mois et ce, pour chaque membre du CCU.

**QUE** M. le maire Rémi Fortin est membre d'office du CCU et ce, en vertu de sa fonction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-02-23

#### **VENTE DE SURPLUS D'ACTIFS – 4 PNEUS DE TRACTEUR – OFFRE D'ACHAT D'UN CITOYEN SECTEUR DE MATANE**

**CONSIDÉRANT** les quatre (4) pneus usagés de tracteur, ressource matérielle ne servant plus au service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QU'**un citoyen du secteur Matane a déposé une offre d'achat concernant ces pneus;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Serge Fillion, et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**DE** vendre à M. Jean-Pierre Fortin les quatre (4) pneus usagés pour la somme de six cents dollars (600 \$) en conformité avec son offre d'achat, datée du 30 janvier 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **MRC DE LA MATANIE – COMPTE RENDU – SÉANCE DE JANVIER 2020**

M. le maire Rémi Fortin donne un compte rendu de la séance de janvier 2020 de la MRC de La Matanie.

## Municipalité de Saint-René-de-Matane

### Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020

#### AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a aucun sujet à ajouter et à discuter à ce point de l'ordre du jour.

#### QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Rémi Fortin invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2020-02-024

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 4 février 2020, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 50.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

**Rémi Fortin**  
**Président de la séance**

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

**Rémi Fortin**  
**Maire**

---

**Yvette Boulay, DMA**  
**Directrice générale**  
**et secrétaire-trésorière**